

La distribution géographique

D'*HELIX ASPERSA* MÜLL EN BELGIQUE

PAR
LÉON FREDERICQ

Helix (*Cryptomphalus*) *aspersa*, l'*Helice* chagrinée ou *Petit-gris* (en flamand, de *Segrijnslak*) est un escargot comestible de l'Ouest et du Midi de l'Europe et du Nord de l'Afrique (Iles britanniques, Hollande, Belgique, toute la France, sauf l'Est, Espagne, Portugal, Italie, Presqu'île balkanique, Afrique du Nord, acclimaté en Australie, au Cap, dans les deux Amériques, etc. [1]). C'est un des rares exemples d'espèce animale dont l'aire de dispersion coupe la Belgique en deux.

Il m'a semblé intéressant :

1° D'établir le tracé de la limite de la distribution géographique d'*Helix aspersa* sur la carte de Belgique ; 2° d'étudier l'allure de ce tracé ; 3° de rechercher les facteurs qui conditionnent cette limite.

I. — Aire de dispersion d'*Helix aspersa* en Belgique

Les documents que j'ai pu consulter sont les suivants :

H. G. WAARDENBURG (*Commentatio de historia naturali animalium molluscorum regno belgico indigenorum, Lugduni Batavorum*, 1827, p. 44) cite *H. aspersa* comme existant en grand nombre (in groote menigte) dans le Jardin botanique de Leyde, mais n'indique aucune localité belge.

J. KIKX (*Synopsis molluscorum Brabantiae*, 1830, p. 29) dit : ad murorum fissuras in hortis, in sepibus vulgatissima.

A. CARLIER (*Dictionnaire géographique de la province de Liège*, de VAN DER MAELEN, 1831) ne mentionne pas *H. aspersa* dans la liste des Mollusques de la province de Liège.

VAN BENEDEN et TUERLINCKX (*Dictionnaire géographique de la pro-*

(1) Voir dans John W. TAYLOR, *Helicidae* 1914, p. 269, la fig. 326 qui représente sur une carte géographique l'aire de distribution d'*H. aspersa* en Europe et sur les bords de la Méditerranée.

- vince d'Anvers, de VAN DER MAELEN, 1834) citent *H. aspersa* parmi les Mollusques des environs de Malines.
- A. BELLYNCK (*Résumé du cours de zoologie*, Namur, 1864-65, p. 402) cite *H. aspersa* de Belgique sans indication de localité.
- DE MALZINNE (*Essai sur la faune malacologique de Belgique*, Bruxelles, 1867, p. 65) donne comme localités : Schaerbeek, Saint-Josseten-Noode, Saint-Gilles, dans les haies ; je ne les ai pas rencontrés ailleurs en Belgique, dit-il.
- J. COLBEAU (Liste des Mollusques vivants de la Belgique, *Mém. soc. malacol. belg.*, 6 déc. 1868, III, p. 98), COLBEAU et WEYERS (*Bull. soc. malacol. belg.*, 1868, p. CIV) citent *H. aspersa* sans indication de localité.
- Louis PIRÉ (Tableau dichotomique des Mollusques terrestres et fluviatiles de Belgique, *Mém. soc. malacol. Belg.*, 1879, XIV, n° 9) cite *H. aspersa* sans indication de localité.
- Casimir UBAGHS (Mollusques terrestres et fluviatiles des environs de Maestricht, *Bull. soc. malac. Belg.*, mai 1883, XVIII, p. LXXXV) cite *H. aspersa* comme peu commun à Maestricht.
- W. EYBEN (*De weekdieren van België*, 1884, p. 73) déclare *H. aspersa* commune presque partout (schier overal gemeen).
- LAMEERE (*Manuel de la faune de Belgique*, 1895, I, p. 261) indique pour *H. aspersa* : Moyenne Belgique et Flandre, A. C.
- John W. TAYLOR (*Monograph of the land and fresh water Mollusca of the british isles, Helicidae*, 1914) cite pour *H. aspersa* en Belgique : les provinces d'Anvers, Brabant, Flandre occidentale et orientale, Liège, Limbourg. En Hollande : Zélande, Utrecht et Hollande méridionale.
- Le major Paul DUPUIS (*Ann. soc. zool. Belg.*, 1924, LV, p. 52) dit : *H. aspersa* MÜLLER existe dans une grande partie du pays. Il manque dans d'autres, principalement dans la Haute-Belgique. Il est impossible jusqu'à présent, de tracer une ligne de démarcation entre les parties habitées par ce Mollusque et celles où il s'abstient de pénétrer, non plus que d'établir les causes de cet arrêt.
- J'ai compulsé la collection des *Annales et Bulletins de la société malacologique* et de la *Société zoologique de Belgique* et j'y ai relevé qu'*Helix aspersa* a été rencontrée dans les excursions de la société ou de ses membres aux localités suivantes : environs de Bruxelles, Tervueren, Etterbeek (1866, 1867, II), Saint-Gilles, Forest (V, 1870), Louvain, Malines, Wavre (XIX, 1884), assez commune à Grez,

Lumay, Orp (XIX, 1884), Gand (X, 1875), Ledeberg, Selzaete (VI, 1871), Exaerde, Bautschaet (V, 1870), Westdorp et Sluyskill (VI, 1871), Lessine (rare), Ostende (IV, 1869), Middelkerke, Knocke (V, 1870), Nieuport (IV, 1869), Monceau-sur-Sambre (VI, 1871).

Par contre *H. aspersa* ne figure pas sur les listes des trouvailles faites à Couvin (VIII, 1873), Mariembourg, Chimay (IV, 1869), Roumont (V, 1870), Walcourt (XI, 1876), Montigny, Autreppe, Bois d'Angres (V, 1870), Landelies (VI, 1871), Orp (VI, 1871), Hastière (V, 1870; VII, 1872), Aulne (VI, 1871), Waulsort (XII, 1877), Namur (X, 1875), Jemelle, Rochefort (XVI, 1881), Bouillon (VI, 1871), Arlon (VIII, 1873), Marche (V, 1870; VI, 1871), Vielsalm (II, 1867), Virton (VII, 1872-73), Val de l'Ourthe (XII, 1877), Longchamps près Waremmes (VI, 1871), Diepenbeek, Tongres (II, 1867 et VIII, 1873), Lanaeken (IV, 1869), Magnée (VII, 1872).

Enfin voici les localités du pays dont le Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique possède *H. aspersa* : Coxyde, La Panne, Nieuport, Middelkerke, Ostende, Blankenberghe, Heyst, Knocke, Sluyskill, Santvliet, Bruxelles, Uccle, Ixelles, Auderghem, Forest, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Louvain, Tirlemont, Hasselt, Namur, Charleroi, Landelies, Beaumont, Roumont, Abbaye d'Aulnes, Mons.

En résumant ces données et celles que j'ai recueillies moi-même, j'arrive aux conclusions suivantes :

H. aspersa est très répandue sur tout le littoral et occupe probablement toute la surface des deux Flandres, au moins dans le voisinage des habitations. Elle est commune dans tous les potagers de Bruges et environs. Je l'ai trouvée en abondance aux environs de Gand, notamment à Nevele où elle constitue un fléau pour les jardins légumiers. Elle n'est pas rare aux environs de Bruxelles, Louvain, Malines, Anvers et probablement la plus grande partie du Brabant (*vulgatissima* dit KIKX) et la partie occidentale du Hainaut. Ses stations se raréfient à mesure qu'on avance vers l'Est et ne dépassent pas la Meuse et la Sambre.

Elle manque complètement dans les provinces de Liège et de Luxembourg et dans une grande partie du Limbourg, du Hainaut et des provinces de Namur et d'Anvers.

II. — Allure de la limite de l'aire occupée en Belgique par *H. aspersa*

Comme on pouvait s'y attendre, l'aire de distribution d'*H. aspersa* n'est pas limitée par une ligne nette, comme par exemple celle qui

constitue la frontière linguistique dans notre pays. Cette aire paraît limitée vers l'Est entre le Brabant d'une part, la Meuse et la Sambre de l'autre, par une bande de terrain de 20 à 40 km. de large sur la rive gauche de la Meuse et de la Sambre. L'espèce y manque sur de grands espaces, mais offre par ci par là une colonie isolée : petites colonies à Maestricht, Hasselt, Landen, Orp, Namur, Charleroi, Dinant (?)

J'ai constaté son absence sur un grand nombre de points de cette zone frontière : absence à Maeseyck, Lanklaer, Genck, Lanaeken, Montagne-Saint-Pierre près de Maestricht, Petit-Lanaye, Eysden, Vallée du Geer à Limont, Celle, Longchamps, Waremmes, Oreye, Tongres, Glons, Boirs, Roclenge, banlieue de Liège jusque Waremmes, Saint-Trond, Gembloux (renseignements recueillis sur place auprès des jardiniers, gardes, propriétaires, instituteurs, médecins, etc.).

III. — Facteurs qui déterminent la limite de l'aire de dispersion d'*Helix aspersa*

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte géologique de la Belgique et des pays voisins pour constater qu'*H. aspersa* se rencontre sur les formations géologiques les plus diverses et ne semble avoir de préférence pour aucune. C'est ailleurs qu'il faut chercher le facteur déterminant de sa dispersion.

J'observe que la limite de son aire de distribution vers l'Est coupe la Hollande (1) et la Belgique du Nord au Sud, puis pénètre en France pour s'infléchir vers l'Est et redescendre vers le littoral méditerranéen, en laissant à l'Est les massifs montagneux du Jura et des Alpes. Or ce tracé coïncide sensiblement avec l'isotherme $+ 2^{\circ}$ de janvier.

C'est donc probablement une question de climat hivernal. L'animal s'accommode des chaleurs de l'été, mais il ne supporte pas l'hiver rigoureux du climat continental de l'Europe centrale et du Nord. Le major DUPUIS fait remarquer que cette espèce craint le froid.

Ajoutons qu'*Helix aspersa* s'acclimate assez facilement dans des stations plus ou moins éloignées de son habitat normal. Stations artificielles dans le Jardin botanique de Copenhague (2), en Suisse (environs

(1) D'après Mlle VAN BENTHEIM-JUTTING (*Tijdschrift der nederlandse dierkundige vereeniging*, 2^e serie, deel XX, 1927, II, verslagen, p. LXXXIII), *H. aspersa* habite les régions côtières et occidentales de la Hollande (Amsterdam, Haarlem, Leiden, La Haye, Utrecht, Alkmaar, Lisse, Zoeterwoude, Voorburg, Monster, Haamstede, Middelburg, Zieriksee, Oostkapelle, Domburg, Groede) mais manque dans les provinces orientales.

(2) *Ann. soc. malac. zool. Belg.*, 1896, XLI, p. 184.

de Genève et de Lausanne) (1), etc. Quelques-unes de ces stations ont été créées intentionnellement par des naturalistes ; d'autres résultent sans doute du transport accidentel d'escargots dans des envois de légumes du Midi. J'ai moi-même reçu le 20 mai 1931 un *H. aspersa* trouvé au marché de Liège, dans un lot de pommes de terre nouvelles, originaires de la France.

*
* * *

On m'a promis plusieurs exemplaires d'*Helix aspersa* senestres. Je compte en essayer l'élevage. Leurs descendants seront-ils senestres ?

Il me reste à remercier les personnes qui ont bien voulu me fournir des renseignements pour ce petit travail :

MM. Philippe DAUTZENBERG (Paris), CUÉNOT (Nancy), Paul SCHERDLIN (Strasbourg), DE BEAUFORT (Amsterdam) ; BOULENGER (Dinant), Elie MARCHAL (Gembloux), LAMEERE (Bruxelles), PEL-SENEER (Bruxelles), DE SELYS-LONGCHAMPS (Longchamps), VAN STRAELEN (localités belges), membres de l'Académie (classe des sciences) ; HAIBE (Namur), HERMAN (Mons), LEBOUcq (Gand), SEBRECHTS (Bruges), FIRKET (Hasselt), VREVEN (Hasselt, Diepenbeek), VIVARIO (Bilsen), membres de l'Académie de médecine ; les docteurs BRULLE (Tongres), GILKINET (Landen), LAMBRECHTS (Saint-Trond), Paul SNYERS (Limont) ; les instituteurs VAN DE CAN (Landen), Joseph PAUWELS (Genck), FLORKIN (Boirs), JACQUES (Glons), GROVE (Roclenge) ; Mme DE GOITAL (Anvers), MM. STIELS (Maesevick), ISTIELS (Dalhem), BRIEN (Hannut), REMONT (Petit-Lanaye), FABRY (Waremmé), VLEMINCK (Linkebeek), VAN DEN BROECK (Genval), TONGLET (Dave), Jean DE ROUBAIX (Anvers), JAUMOTTE (Uccle), BAVOILLOT (Bruxelles), Marie-Fabien MOOS (Eysden).

(1) G. MERMOD. Gastéropodes (*Catalogue des Invertébrés de la Suisse*, Genève, 1930, p. 228) ; MOREILLON. Dispersion actuelle de l'*Helix aspersa* MÜLLER dans le canton de Vaud (*Bull. soc. Vaud, sc. nat.*, 1923-24, vol. 55, p. 307-308).